

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22_12_05-DE

RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2022

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022
Affichage : 22/12/2022

Délibération n°22-12-05

L'an deux mille vingt-deux et le 15 décembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Malleval sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Nombre de membres présents : 27
- Nombre de votants : 32
- Quorum : 18
- Date de la convocation : 07 décembre 2022

**Objet : Administration générale - Compagnie Nationale du Rhône (CNR) :
Occupation temporaire du domaine concédé - avenant de prolongation : Rivière
artificielle et rejet d'eaux pluviales sur Saint-Michel-sur-Rhône**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (<i>Pouvoir de M. Philippe BAUP</i>) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (<i>Pouvoir de Mme Agnès VORON</i>), M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI (<i>Pouvoir de Mme Sylvie GUISSET</i>) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	M. Philippe BAUP (<i>Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD</i>) -
PÉLUSSIN :	Mme Franceline COMAS, Mme Agnès VORON (<i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i>), Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir à M. Stéphane TARIN</i>) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSET (<i>Pouvoir à M. Jean-Louis POLETTI</i>) -

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL, Mme Corine ALLIOD-KOERTGE.
------------	---

M. le Président expose que la CNR a délivré à la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien des autorisations d'occupation temporaire du domaine concédé pour :

- la base de loisirs - rivière artificielle à Saint-Pierre-de-Bœuf, échéance au 30 juin 2023,
- le maintien d'un rejet d'eaux pluviales dans le contre canal sur la commune de Saint-Michel-sur-Rhône, échéance au 30 juin 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22_12_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Affiché le 22/12/2022

Ces deux autorisations arrivent à expiration en 2023.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire de les renouveler pour quatre années et d'autoriser M. le Président à signer les documents afférents. Celles-ci sont accordées à titre gratuit.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Accepte de prolonger par avenant l'occupation temporaire du domaine concédé par la CNR pour la Rivière artificielle à Saint-Pierre-de-Bœuf et pour le rejet d'eaux pluviales sur Saint-Michel-sur-Rhône pour une durée de quatre ans,
- Autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance

Patrick MÉTRAL